

Parmi les autres postes de l'administration, on peut compter ceux d'agent des inscriptions, de surveillant des propriétés, de doyen des hommes ou des femmes, de bibliothécaire, etc.

Un intérêt public accru, le besoin d'un plus fort courant d'information tant intérieur qu'extérieur, l'agitation au sein de la population étudiante et du corps professoral ont rendu nécessaire, dans chaque université canadienne, la présence d'agents d'information.

Corps professoral

Les termes employés habituellement pour désigner les différents postes inférieurs à celui de doyen (*dean* dans les universités anglophones) d'une faculté ou d'une école sont, en commençant par les plus importants, ceux de professeur attitré (*professor*), professeur agrégé (*associate professor*), professeur adjoint (*assistant professor*) et chargés de cours (*lecturers* et *instructors*). Les postes de moindre importance, comme ceux de démonstrateurs, d'assistants de laboratoire et de boursiers chargés de cours sont souvent confiés à des étudiants diplômés.

Une faculté universitaire type compte plus de professeurs adjoints et agrégés que de professeurs attitrés. On nomme généralement les nouveaux professeurs au titre d'adjoints ou à un échelon inférieur; le minimum exigé est habituellement une maîtrise.

On recrute des Canadiens, mais aussi beaucoup d'étrangers. L'expansion des universités canadiennes a nécessité une grande immigration d'universitaires étrangers, car sans eux les universités canadiennes n'auraient pu atteindre leur degré actuel d'évolution. Même si les écoles qui fournissent des diplômés se multiplient au Canada, il faudra encore beaucoup d'années avant qu'elles puissent combler les besoins de personnel des universités.

Au cours de l'année scolaire 1968-1969, la rémunération moyenne des professeurs d'université s'est établie comme il suit: \$22,555 pour les doyens, \$18,516 pour les professeurs attitrés, \$14,058 pour les professeurs agrégés, \$11,030 pour les professeurs adjoints et \$8,649 pour les chargés de cours.

Au cours de cette année 1968-1969, on comptait au total environ 20,000 professeurs et chercheurs à plein temps dans les universités et les collèges du Canada, et au moins 10,000 professeurs à temps partiel.

Pour aider les personnes intéressées à enseigner dans une université ou un collège du Canada, l'Association des Universités et Collèges du Canada (151, rue Slater, Ottawa 4, Ontario) publie la liste des postes disponibles dans chaque numéro de son bulletin de nouvelles et d'opinions, *Affaires universitaires*, publié dix fois par année, avec suppléments périodiques. Le bulletin *Affaires universitaires* est diffusé à titre gratuit au Canada; hors du Canada, le prix d'abonnement est de \$3 par année. Les dix numéros sont expédiés par avion sur demande, au coût annuel de \$15.

L'Association canadienne des professeurs d'université (233, rue Gilmour, Pièce 700, Ottawa 4, Ontario) publie aussi des avis de vacances dans son bulletin trimestriel. Elle accepte de publier les noms des personnes qui désirent annoncer leur candidature à des postes de professeur. Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration (Ottawa) a publié un mémoire intitulé "Admission